

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUIN 2013

Présents : Madame CORNUAULT - Messieurs GUILLOT - PERRADIN - GIVRE - DUPERRON - GUILLOTON - BOURGEY - COUTURIER - Mesdames LANET - BRAC de la PERRIERE.

Monsieur BOURGEOIS est représenté par Madame CORNUAULT
Monsieur CHANET est représenté par Monsieur GIVRE
Madame SANDRIN est représentée par Madame LANET
Monsieur MONNET est représenté par Monsieur COUTURIER
Madame MOREY est représentée par Monsieur BOURGEY

Monsieur PERRADIN a été élu Secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23/05/13

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 23/05/13.

2. Décisions modificatives

➤ Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que la répartition du FPIC entre communes membres vient de nous être communiquée. Ce mécanisme de péréquation appelé Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour le reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le montant prélevé de droit commun à la commune de Saint Trivier sur Moignans s'élève à la somme de 6 640 €.
Au budget primitif, il a été inscrit à l'article 73925 « fonds péréquation recettes » la somme de 5 000 €.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient, en conséquence, de procéder à des ajustements budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- **VOTE** le virement de crédits suivants :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| D 73925 « fonds péréquation recettes » | | 1 640.00 € |
| 022 « dépenses imprévues » | 1 640.00 | |

➤ Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que l'association « Patrimoine des Pays de l'Ain » organise une journée « découverte du canton de Saint Trivier sur Moignans » le 30 juin prochain. A ce titre, elle propose au Conseil Municipal une participation financière de la commune à l'organisation de cette journée, et propose le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour,

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association « Patrimoine des Pays de l'Ain » pour l'organisation de la journée « découverte du canton de St Trivier sur Moignans »,
- **VOTE** le virement de crédits suivants :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » | | 200.00 € |
| 022 « dépenses imprévues » | 200.00 | |

➤ Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une équipe quadrette de l'association « la Boule du Moignans » s'est qualifiée pour les Championnats de France à Evian Thonon. Cette compétition s'étale sur 4 jours et engendre des frais non négligeables pour l'équipe composée de 5 joueurs.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une aide exceptionnelle à cette équipe qui portera les couleurs de St Trivier lors des Championnats de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour,

- **ACCEPTE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association « la Boule du Moignans » pour la participation d'une équipe quadrette au Championnat de France,
- **VOTE** le virement de crédits suivants :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » | | 300.00 € |
| 022 « dépenses imprévues » | 300.00 | |

3. Régime indemnitaire : Indemnité d'exercice de Missions des Préfectures (IEMP)

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 1^{er} décembre 2005 instituant l'IEMP au personnel communal.

Certains agents ayant bénéficiés d'avancement de grades, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, décide d'appliquer cette indemnité aux cadres d'emplois :

- des rédacteurs territoriaux et des adjoints administratifs territoriaux,
- des adjoints techniques territoriaux,
- des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

4. Régime indemnitaire : Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 1^{er} décembre 2005 instituant l'IAT au personnel communal.

Certains agents ayant bénéficiés d'avancement de grades, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, décide d'appliquer cette indemnité aux cadres d'emplois :

- des adjoints administratifs territoriaux,
- des adjoints techniques territoriaux,
- des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

5. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement

Madame le Maire présente le rapport de l'année 2012 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement affermé à la LYONNAISE DES EAUX :

A. EXECUTION DU SERVICE

Le service de l'assainissement de la commune de SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS est délégué à la société LYONNAISE DES EAUX dans le cadre d'un contrat d'affermage pour une durée de 12 ans qui arrivera à échéance le 30/04/2014.

Les missions d'exploitation sont :

- *la collecte des effluents,*
- *l'élimination des sous-produits du réseau,*
- *le traitement des effluents,*
- *l'élimination des sous-produits d'épuration (graisse, sable, refus de grilles),*
- *le traitement des boues,*
- *la facturation l'encaissement et la gestion du compte client.*

B. RESEAU

Il existe 2 types de réseau :

- *les réseaux unitaires où sont regroupés les eaux usées et pluviales,*
- *les réseaux séparatifs où les eaux usées et pluviales sont captées dans des réseaux différents.*

La longueur du réseau total se présente de la façon suivante :

- *5 254 mètres linéaires en eaux usées, soit 69 % du réseau global,*
- *2 330 mètres linéaires en eaux unitaires, soit 31 % du réseau global.*

L'accession au réseau d'assainissement se réalise grâce aux regards, au déversoir d'orage, et aux grilles et avaloirs.

Le réseau d'assainissement en 2012 a fait l'objet de 3 jours de visite pour la planification des 1138 ml de réseau curé.

C. BILANS

➤ Analytique

5 analyses ont été réalisées et déclarées conformes aux performances minimales de traitement.

➤ Exploitation

L'épandage des boues (11 tonnes) a diminué de 20.53 % par rapport à 2011.

Le linéaire curé a été de 1138 mètres linéaires soit 15 % du linéaire total.

➤ Clientèle

512 clients domestiques ont été répertoriés en 2012 soit 1.39 % de plus par rapport à 2011.

Le volume facturé a été de 49 336 m³ soit 5.37 % de moins par rapport à 2011.

D. TARIFICATION DU SERVICE

Le prix du service de l'assainissement collectif revient à 196.19 euros TTC pour une consommation de 120 m³, soit 1.63 euros au m³.

Le coût moyen de l'assainissement est de 0.54 euros TTC par jour et par famille.

E. SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

Les conclusions de l'audit de la station d'épuration ont été présentées à la collectivité courant octobre 2012.

Les remarques de l'audit sont abordées dans le chapitre "analyse du patrimoine".

Divers renouvellements et réparations ont été réalisés :

- le chauffe-eau*
- le disconnecteur*
- la sangle du dégrilleur vertical*

De nombreuses interventions ont également été effectuées pendant la période de grand froid en février 2012 :

- réparation de la lame de déversement du clarificateur qui avait cédé*
- à plusieurs reprises, casse de la glace dans le bassin d'activation*

Réalisation du contrôle électrique réglementaire et contrôle de l'anti-bélier.

F. ANALYSE DU PATRIMOINE

STEP :

La STEP d'une capacité de 1 200 EH est actuellement à la limite nominale de son dimensionnement en terme d'EH.

Un audit a été réalisé afin d'analyser son fonctionnement et surtout le potentiel hydraulique et de traitement.

« Cette station a effectivement atteint son seuil nominal (1200 Eq/hab). Néanmoins certains aménagements permettraient de fiabiliser son fonctionnement mais également d'acquérir des informations pour l'étude de son évolution.

Il s'agit de mettre en place des sondes de redox, d'asservir la recirculation à l'aération, de mettre en place des débitmètres électromagnétiques, de reprendre le canal de mesure de rejets et d'agir également sur la fiabilisation du stockage des boues. Ces améliorations sont annexées et chiffrées dans le rapport d'audit.

La collectivité devra débiter la mise en place de ces préconisations dans le courant de l'année 2013 ».

Réseaux et branchements :

Un point important a été mis en avant lors de cet audit en ce qui concerne le patrimoine réseaux et branchements.

Il s'agit des arrivées encore importantes d'eaux pluviales. Il est donc impératif de continuer les différentes mises en séparatifs dans le village et engager les contrôles de branchements par fumigation pour la mise en conformité des installations privées. Car en agissant sur l'hydraulique en entrée de station, nous améliorerons les capacités épuratoires de la station.

Notons tout de même que l'état des réseaux est globalement neuf, car seules les routes de VILLARS, VILLEFRANCHE et AMBERIEUX, n'auront pas fait l'objet de travaux de mises en séparatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention (M. Bourgey) :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2012 du maire sur le prix et la qualité du service de l'assainissement confié à la LYONNAISE DES EAUX par contrat d'affermage.

6. Agence de l'eau : demande de subvention

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau au titre de l'appel à projets 2013 dans le cadre de la réduction de la pollution pluviale des réseaux d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau au titre de l'appel à projets 2013 dans le cadre de la réduction de la pollution pluviale des réseaux d'assainissement.

7. Echange de terrains

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 15 novembre 2012 concernant l'échange de la parcelle cadastrée n°A 687 contre la parcelle cadastrée n°A 689.

Il convient de donner l'autorisation à Madame le Maire de signer l'acte authentique afin de régulariser cet échange.

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte authentique avec M. et Mme LOUVET.

8. Aliénation du chemin rural « lieu-dit Le Blanchet » cadastré A691

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 23 mai 2013 concernant l'aliénation du chemin rural sis lieu-dit « le Blanchet », cadastré n°A 691, d'une superficie de 191 m².

Il convient de fixer le prix de cession du chemin et de donner l'autorisation à Madame le Maire de signer l'acte authentique de vente afin de régulariser cette vente.

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le prix de vente de la parcelle cadastrée A691, d'une superficie de 191 m², à 60 €,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte authentique de vente avec M. et Mme LOUVET.

9. Questions diverses

Office de tourisme Intercommunal Chatillon Centre

La fusion, au 1^{er} janvier 2013, des Communautés de Communes Chalaronne Centre et Chanstrival a donné lieu à l'installation de nouvelles instances communautaires au sein de la nouvelle Communauté de Communes Chalaronne Centre.

Deux membres du Conseil Municipal siègent au sein du Conseil d'Administration : M. Laurent Couturier et Mme Etienne Brac de la Perrière.

L'Office de tourisme recherche un ou deux volontaires utingeois, désireux de contribuer aux travaux de la Commission Animation de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Cette commission se compose de représentants des communes, pas forcément conseillers communautaires ou élus, mais volontaires pour travailler à l'animation touristique locale via les événements que conduit l'Office de Tourisme chaque année (Journées Européennes du Patrimoine, Rallye Gourmand,...), et va s'élargir à notre territoire dès cette saison touristique.

Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître en mairie.

ADMR

Madame BOINON a quitté la présidence de l'ADMR après 18 ans d'un investissement personnel bénévole important auprès des personnes âgées et du personnel de l'ADMR. C'est Monsieur LOISEAU qui prend la présidence pour quelques mois.

Inaugurations et festivités du samedi 22 juin 2013

Inauguration de l'espace Jean Vial à 11 h 00.

Inauguration du Club House du Tennis à 13 h 00.

Fête de la musique à 17 h 00.

Retraite aux flambeaux à la tombée de la nuit.

Tir du feu d'artifice au stade.